

ECHORIA

LETTRE DU BASSIN VERSANT DE LA RIA D'ETEL

N°02
DEC 2008



SYNDICAT MIXTE
RIA D'ETEL

BELZ
BRANDERION
BREC'H
CAMORS
ERDEVEN
ETEL
KERVIGNAC
LANDAUL
LANDEVANT
LANGUIDIC
LOCAL-MENDON
MERLEVENEZ
NOSTANG
PLUMIGNER
PLOEMEL
PLOUHINEC
SAINTE-HELENE

EDITO
EDITO

Quelques années après la mobilisation initiale des agriculteurs et conchyliculteurs du territoire et le lancement de la démarche de bassin versant, chacun s'investit pour changer ses habitudes.

Les agriculteurs modifient leurs pratiques pour limiter l'apport dans les eaux de nitrates, de phosphore, de pesticides ou de bactéries.

De plus en plus de collectivités œuvrent pour réduire l'utilisation de désherbants chimiques dans l'entretien des espaces publics. Elles travaillent également à l'amélioration de l'assainissement.

Quant aux particuliers, le Syndicat mixte organise des actions de sensibilisation sur des thématiques liées à la préservation de l'eau et des milieux naturels.

Grâce à la concertation des acteurs des 17 communes du bassin versant et la prise de conscience du bien fondé des actions entreprises, je suis certain que nous pourrons poursuivre les efforts et travailler ensemble à la préservation de la qualité de l'eau.

Cette deuxième lettre présente le programme agricole engagé depuis 2005 sur le bassin versant, fait le point sur l'extension du périmètre Natura 2000 en mer, sur les actions de la gestion intégrée des zones côtières et sur la mise en place de plans de désherbage municipal.

Le Syndicat mixte de la ria d'Étel vous souhaite une bonne et heureuse année 2009.

Emmanuel GIQUEL,
Vice-président du
Syndicat mixte.



LES ACTIONS AGRICOLES DU PROGRAMME DE BASSIN

L'AGRICULTURE



SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIA D'ETEL, C'EST :

- ◆ 393 exploitations agricoles : 346 exploitations ont leur siège sur le bassin versant et 47 ont uniquement des parcelles sur le territoire. Plus de la moitié des sièges d'exploitations est située sur 4 communes : Languidic, Locol-Mendon, Pluvigner et Plouhinec
- ◆ De nombreuses petites structures avec seulement quelques parcelles
- ◆ 25 000 ha de SAU (Surface Agricole Utile)
- ◆ Une prédominance de la production laitière
- ◆ Une production hors sol (volailles, porcs), localisée essentiellement dans le nord et le nord-ouest du bassin
- ◆ Des productions maraîchères, horticoles et de légumes de plein champ, bien implantées, particulièrement dans le sud du bassin versant
- ◆ Des activités de diversification développées : vente directe, tourisme (gîtes, chambres d'hôtes, etc.)
- ◆ Un contexte environnemental complexe : réglementation zones conchylicoles, Natura 2000, pression démographique et urbaine, etc.



UN PROGRAMME POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES

Les actions agricoles constituent le pivot du programme de bassin 2005-2008. L'objectif principal est de réduire les risques de contamination de l'eau par les nitrates, le phosphore, les pesticides ou les bactéries.

La démarche ne revêt pas de caractère réglementaire. Elle est incitative et basée sur l'engagement volontaire des agriculteurs. Même si cette approche ne permet pas nécessairement d'atteindre tous les agriculteurs, elle évite des situations de blocage et engendre une meilleure compréhension des objectifs, ainsi qu'une plus grande appropriation et implication des agriculteurs sur le long terme.

Le but des actions est de développer et généraliser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : réduction et maîtrise de l'utilisation des pesticides, équilibre de la fertilisation des terres, etc.

PRODUCTIONS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU BASSIN



Source : 2008, Syndicat mixte de la ria d'Étel, Chambre d'agriculture 56



désherbineuse



aérateur de prairie



OBJECTIFS

Limitier les risques de contamination bactériologique

Réduire le lessivage des nitrates et les excédents de phosphore

Lutter contre les risques de pollution par les pesticides (produits phytosanitaires)

Communiquer envers le public et aider à la pérennisation de l'agriculture

DIAGNOSTICS INDIVIDUALISÉS (à l'échelle de l'exploitation)

Diagnostic environnemental et plan d'actions

Conseil individualisé adapté aux problématiques ciblées dans le diagnostic

ACTIONS COLLECTIVES

Analyses et pesées de fumiers et lisiers avant épandage, pour apporter la bonne dose

Fiches techniques transmises à tous

Formations sur le terrain

Démarche pour diminuer les excédents d'azote

AUTRES DÉMARCHES

Dispositif d'aides incitatives pour la mise en oeuvre de pratiques respectueuses de l'environnement

Charte d'engagement avec les vendeurs et conseillers en produits phytosanitaires agricoles

Incitation à la certification des exploitations agricoles (bio ou durable)

Journées d'échanges entre agriculteurs, conchyliculteurs, élus et associations du bassin versant

Pour mener les opérations auprès des exploitants agricoles, le syndicat mixte a missionné des prestataires extérieurs : Chambre d'agriculture, Fédération des CUMA, coopératives, Cap 2000, Minyvel, Laboratoire d'analyses départemental et Capinov. De 2005 à 2008, les agriculteurs ont bien participé. Près des deux tiers ont demandé à bénéficier du diagnostic environnemental avec conseil individualisé.

DES EFFORTS À POURSUIVRE

Des progrès dans les pratiques agricoles ont d'ores et déjà été enregistrés. Le travail engagé révèle que des efforts doivent cependant encore être apportés, prioritairement sur :

- la gestion de la fertilisation de certaines parcelles et la répartition des engrais
- la gestion et la réduction de l'utilisation des pesticides
- l'abreuvement direct des animaux au cours d'eau (pratique à risques en terme de pollution bactériologique et organique)
- la destruction mécanique des couverts végétaux hivernaux, qui sont bénéfiques pour le sol et limitent les risques de pollution

Un bilan détaillé du programme agricole 2005 - 2008 est en cours d'élaboration. Il doit être finalisé en février 2009. Les résultats seront présentés ultérieurement.



TEMOIGNAGES



Patrice LE BLIMEAU

Producteur de lait et éleveur de porcs à Merlevenez

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans la démarche de bassin versant ?

Je me suis engagé dans la démarche pour participer à l'union des agriculteurs et des conchyliculteurs. Au départ, il s'agissait de se comprendre et de connaître nos métiers respectifs. Dans le cadre du bassin versant, nous travaillons pour une bonne qualité de l'eau, de façon à ce que les conchyliculteurs puissent continuer à produire des huîtres, aux côtés des agriculteurs.

A quelles actions conduites dans le cadre du bassin versant avez-vous participé ?

J'ai analysé les lisiers de mon exploitation pour connaître la quantité d'azote qu'ils contiennent. Cela me permet d'ajuster les doses à épandre pour fertiliser les cultures. Les analyses bactériologiques m'ont aussi permis de prendre conscience du risque qui peut exister à ce niveau. J'ai des parcelles à proximité de la ria, sur lesquelles j'ai ainsi amélioré mes pratiques de fertilisation.

J'implante des couverts végétaux en hiver et j'ai mis en place un test de variétés, sur une parcelle qui a été visitée par les agriculteurs du bassin versant. Nous recherchons des variétés qui se développent bien et qui soient faciles à détruire mécaniquement en fin d'hiver.

Pour les parcelles en maïs en bordure de ria, j'ai testé cette année le binage à la place d'un traitement chimique. Je suis satisfait et prêt à poursuivre. Les rendements ont été bons et ce n'est pas plus coûteux. Et en plus, même si on n'a pas pu le vérifier cette année (il a plu suffisamment !), un binage vaut deux arrosages !

J'ai aussi généralisé la mise en place de bandes enherbées le long de la rivière. Elles sont localisées à des endroits humides et sont plus ou moins larges. Cela permet de jouer un rôle tampon et limiter les risques de fuite vers l'eau.

Faut-il poursuivre les actions engagées sur le bassin versant ?

Oui, il faut poursuivre les actions et trouver de nouvelles idées.

Témoignage recueilli par Agnès Jouin, Chambre d'Agriculture



ZOOM SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

Plusieurs actions ont été lancées, en 2008, dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières :

- La réalisation d'affiches A3, qui rappellent les règles à respecter en matière de pêche à pied. Elles sont installées sur les secteurs d'accès aux zones de pêche
- Une assistance technique aux associations de plaisanciers pour le montage du dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime. Cette démarche fait suite au travail d'appui aux communes sur l'aménagement des zones de mouillages, engagé depuis 2007 au niveau du Syndicat
- L'élaboration d'un guide de bonnes pratiques à l'attention des usagers de la ria d'Étel, dont les objectifs sont de :
 - ◆ Préserver la biodiversité et la qualité des milieux naturels
 - ◆ Permettre la pérennisation des activités récréatives et professionnelles sur la ria d'Étel
 - ◆ Donner des clés à tous les usagers pour agir et éviter les conflits d'usage

La publication est prévue pour janvier 2009.



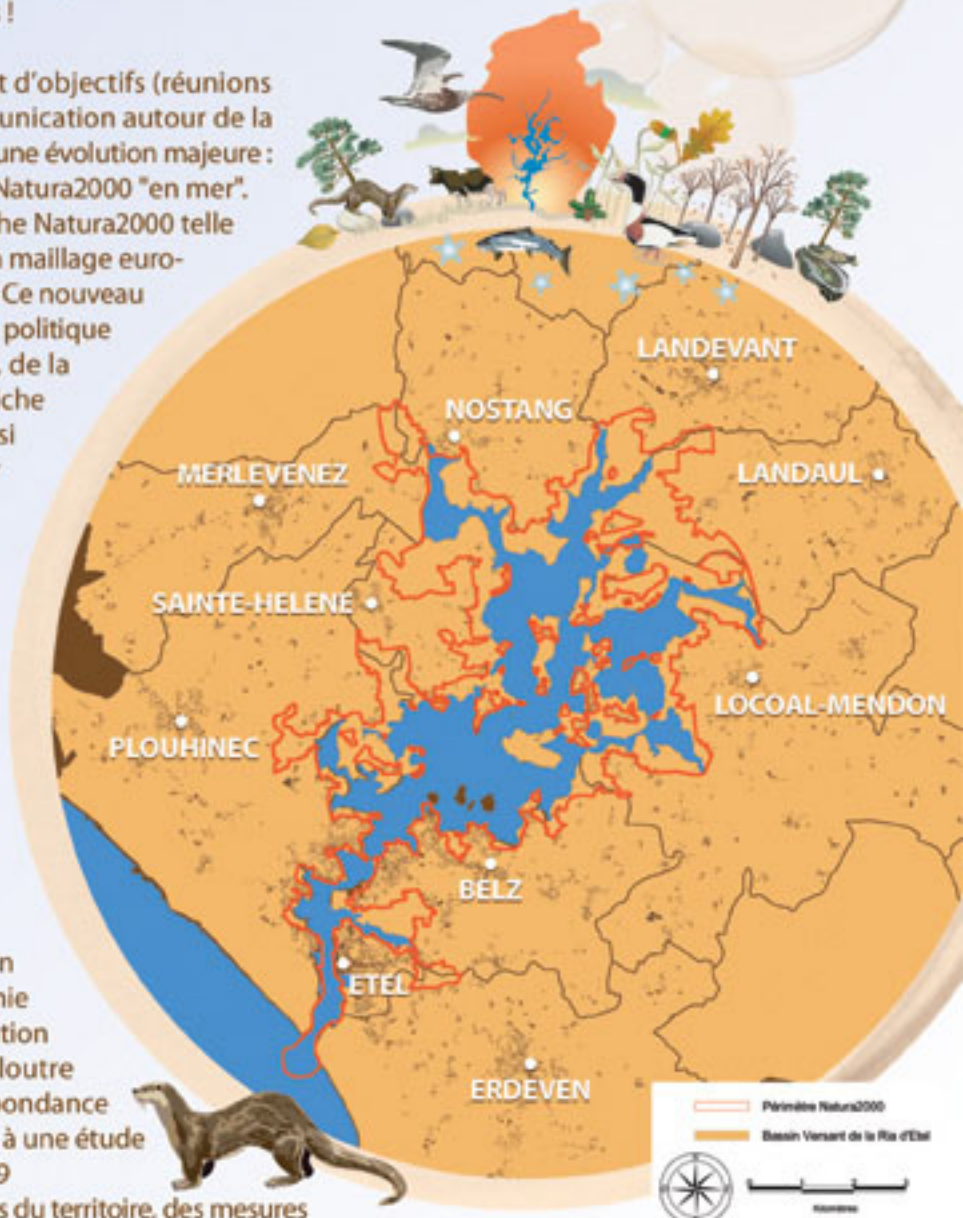
ZOOM SUR LE SITE NATURA 2000 'RIVIÈRE D'ÉTEL'

Déjà un an que l'élaboration du document d'objectifs du site Natura2000 "Rivière d'Étel" a débuté : retour sur une année riche en événements !

En 2008, outre l'élaboration du document d'objectifs (réunions de concertation, sorties de terrain, communication autour de la démarche, etc.), le site Natura2000 a connu une évolution majeure : l'extension du périmètre initial au titre de Natura2000 "en mer". Natura2000 "en mer" fait suite à la démarche Natura2000 telle qu'on la connaît aujourd'hui, c'est à dire un maillage européen de sites terrestres gérés durablement. Ce nouveau dispositif ajoute une dimension marine à la politique européenne de préservation de la faune, de la flore et des milieux naturels. La ria d'Étel, riche de milieux marins exceptionnels, fait ainsi partie des sites bretons proposés pour intégrer le réseau Natura2000 "en mer". Le document d'objectifs prendra en compte toutes les particularités de la ria : de la barre d'Étel jusque dans ses ramifications les plus profondes (voir carte du périmètre ci-contre).

En 2009 :

- ◆ Poursuite de l'élaboration du diagnostic, en concertation avec les acteurs nouvellement concernés et les personnes déjà impliquées
- ◆ Identification des enjeux de préservation des milieux naturels grâce à la cartographie des habitats naturels, en cours de réalisation
- ◆ Amélioration des connaissances sur la loutre (espèce d'intérêt européen) et de son abondance sur le bassin versant de la ria d'Étel, grâce à une étude qui sera menée de janvier à octobre 2009
- ◆ Elaboration, en partenariat avec les acteurs du territoire, des mesures de gestion qui pourraient être mises en œuvre sur le site à partir de 2010





DES COMMUNES QUI RELÈVENT LE DÉFI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Moins de désherbants chimiques, c'est possible !

Pour l'entretien des espaces publics, les collectivités utilisent souvent des désherbants. Or les espaces désherbés sont majoritairement des surfaces imperméables (trottoirs, routes, parkings, etc.), favorables au transfert des pesticides vers les eaux. Les collectivités contribuent ainsi à la pollution des eaux. Depuis 1995, la commune de Pluvigner modifie ses pratiques et utilise de moins en moins de pesticides. Au démarrage de la démarche, un plan de désherbage avait été élaboré.

Le plan de désherbage consiste à réaliser, dans un premier temps, un audit des pratiques de désherbage d'une commune. Il précise également le risque de pollution existant pour chaque zone désherbée (risque élevé ou réduit) et détermine des priorités d'entretien. Il vise à modifier la gestion et l'entretien des espaces (plantes couvre-sol, désherbage mécanique, thermique ou manuel, paillage des parterres, etc.). Le plan de désherbage est une première étape pour lancer une démarche dynamique et progressive de diminution de l'utilisation de pesticides au niveau d'une commune.



VILLE DE PLUVIGNER
SERVICES TECHNIQUES

Entretien avec M. Naël Ludovic, responsable du plan de désherbage

"Nous avons lancé la réalisation d'un plan de désherbage en 1995. Première étape : recensement de nos pratiques et identification des zones à risque plus ou moins fort de transfert de pesticides vers les cours d'eau. C'était un travail long mais nécessaire. Au quotidien : on se bat pour diminuer les quantités de matières actives utilisées et je m'interroge beaucoup sur les nouvelles techniques alternatives. Un gros travail reste à faire pour que la population accepte la présence d'herbes en ville et qu'elle participe à l'entretien de cet espace."



Etat initial 1996 : 100% de la surface, identifiée comme susceptible de recevoir à un moment donné un traitement chimique, faisait l'objet d'un traitement chimique.

En 2005 : 75% de la surface, identifiée comme susceptible de recevoir à un moment donné un traitement chimique, a fait l'objet d'un entretien avec des pesticides et 48% était concernée par le passage d'une balayeuse.

Le Syndicat mixte a démarré, en octobre 2008, une opération d'accompagnement pour la mise en place de plans de désherbage municipal, au niveau de communes n'en disposant pas encore. La première tranche concerne 5 communes : Brandérion, Kervignac, Merlevenez, Nostang et Sainte-Hélène. Les aspects techniques ont été confiés au bureau d'études Proxalys Environnement. Sur le bassin versant, 4 autres communes disposent déjà d'un plan de désherbage : Brec'h, Camors, Pluvigner et Locoal Mendon.



AVIS DE CONCOURS !

Le Syndicat mixte de la ria d'Étel lance un concours à l'échelle du bassin versant :

Imaginez "un jardin sans pesticides"

Faites nous partager votre côté nature en laissant libre cours à votre imagination !



Pour participer : vos illustrations, format A3, sont à renvoyer, accompagnées de vos coordonnées et de la catégorie (enfants, adolescents : 12-17 ans, adultes) dans laquelle vous concourez, au : Syndicat mixte de la ria d'Étel
20, route des 4 chemins, 56 550 Belz

Vous pouvez utiliser toutes sortes de techniques : dessin, peinture, tissu, carton, informatique, etc.
Date limite de réception des illustrations : le 27 février 2009

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter le site internet www.ria-etal.com





LES HÛÎTRES DE LA RIA D'ÉTEL

Le Syndicat ostréicole de la ria réfléchit actuellement à la création d'une nouvelle structure de producteurs. L'objectif serait de gagner en efficacité et mieux valoriser les huîtres. En attendant, une chose est certaine : les huîtres de la ria d'Étel seront bien au rendez-vous sur toutes les tables pour les fêtes de fin d'année. N'hésitez pas à venir discuter avec les professionnels. Ils peuvent vous accueillir et vous faire déguster leurs produits. Profitez de cette rencontre pour échanger avec eux : ils vous feront découvrir leur métier et leur savoir-faire et partageront leur amour d'un territoire pas toujours bien connu.

Plaquette "Huitres de la Ria d'Étel" téléchargeable sur www.ria-étel.com / onglet communauté de communes / rubrique environnement



DEUX RIVIÈRES POUR UNE RIA

La ria d'Étel est alimentée par plusieurs cours d'eau dont les deux plus importants sont : Pont du Roch et Kergroix (Demi-Ville). Tous deux abritent de belles populations de truites fario sauvages, de chabots, de loches franches, de vairons, etc. Ils accueillent également des populations de saumons, de lamproies marines et d'anguilles, trois espèces vivant alternativement en eau douce et en mer. Pour le saumon, un suivi de l'abondance en juvéniles est fait depuis environ 10 ans. Il montre des populations bien implantées et en équilibre. En 2008, sur le Kergroix, l'indice d'abondance de juvéniles est moyen après de très bonnes années de 2003 à 2006. Sur Pont du Roch, l'indice est le plus faible obtenu depuis 2001. Les forts niveaux d'eau estivaux ont pu induire des biais dans les pêches. Cours d'eau classés en 1ère catégorie piscicole (salmonidés dominants), la pêche est autorisée de mars à septembre. Attention, la pêche du saumon est autorisée uniquement sur le Kergroix. Ils sont gérés par l'AAPPMA (1) de Lorient pour Pont du Roch et l'AAPPMA d'Auray pour le Kergroix.



Juvénile de truite (en haut) et de saumon (en bas)



Pour se procurer une carte de pêche ou des informations supplémentaires : www.federationpeche.fr/56, rubrique "où pêcher", pages Auray ou Lorient
Par téléphone ou courriel :

- Fédération de pêche du Morbihan : 02-97-44-54-55
- AAPPMA de Lorient : G LE BOUEDEC : 06-08-07-84-93/ mail : gelebolo56@orange.fr
- AAPPMA d'Auray : A MALLEGOL : 06-83-08-57-39/mail : mallegola@wanadoo.fr

(1) AAPPMA : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

La lettre du bassin versant de la ria d'Étel est éditée par le Syndicat mixte de la ria d'Étel (SMRE). Créé en 2007, le Syndicat mixte de la ria d'Étel est composé de quatre intercommunalités, regroupant les 17 communes du bassin versant :

- La communauté de communes de la ria d'Étel
- La communauté de communes du Pays d'Auray
- La communauté de communes Blavet Bellevue Océan (BBO)
- La communauté d'agglomération du pays de Lorient (CAP L'Orient)

Syndicat mixte de la ria d'Étel • 20 route des 4 chemins • 56550 Belz • tel : 02 97 55 25 64 • fax : 02 97 55 57 86

Rédaction : Syndicat mixte de la ria d'Étel, Emmanuel Giquel, Sonia Gachelin, Christian Le Cleve, Agnès Jouin, Syndicat ostréicole de la ria d'Étel

Contacts : Chloë Cordellier (gizc@ria-étel.com), Laurent Thibault, Grégory Le Moigno, Charlotte Mimbielle

Conception graphique : Poostshee Artworks • Impression : Ouest imprimerie

Crédits photos : GEOS (Erwan Le Cornec), Syndicat mixte de la ria d'Étel, L. Lemare et C. Le Cleve (FDPPMA 56), Chambre d'agriculture 56, P. Le Blimeau

www.ria-étel.com / communauté de communes / rubrique environnement